



CAPA de promotion d'échelons 2019-2020

M. le Secrétaire Général,

Cette année marque la fin de l'étude paritaire de l'avancement des personnels enseignants et de leur employeur. A de nombreuses reprises, nous vous avons indiqué combien notre désaccord est immense sur cette disposition de la loi Fonction Publique. Même si – semble-t-il – le Ministère de l'Education nationale ne la souhaitait pas forcément, force est de constater qu'il a faiblement défendu ses intérêts, sa vision de la gestion des carrières de ses agents. Chaque jour depuis 2 ans, l'institution jette un peu plus le discrédit sur la construction de l'école de la confiance voulue par notre employeur.

Pour notre part, notre vision ne changera pas : le SE-UNSA déplore qu'il existe encore des quotas ou une limitation des avis « excellents » qui pourraient reconduire aux errements de l'ancien système d'évaluation. Cependant, le SE-UNSA soutient cette nouvelle forme d'évaluation pour les collègues car la procédure mise en place est plus claire et permet moins d'iniquités de traitement selon les disciplines et les corps. La mesure de notre valeur professionnelle se fait désormais à l'occasion de trois rendez-vous de carrière et s'appuie sur un référentiel de compétences unique ce qui met en évidence l'égalité de dignité du métier.

Le SE-UNSA est très attaché au respect de la procédure du PPCR : notification de l'éligibilité début juillet aux personnels, puis une information sur messagerie académique 30 jours avant afin de leur communiquer les 2 dates des rendez-vous de carrière (visite en classe ou en situation professionnelle suivi de l'entretien avec leur IPR et avec leur chef d'établissement).

Nous déplorons cependant qu'avec les outils actuels certains collègues passent encore à travers les mailles du filet administratif et sont donc oubliés. De même, notre administration porte une claire responsabilité sur la situation en Arts Plastiques où, faute d'IPR, de nombreux collègues n'ont pas pu bénéficier d'un rdv carrière. Clairement, ce n'est pas sérieux.

Enfin, le SE-Unsa réaffirme son exigence du respect de l'équilibre hommes/femmes conformément à ses mandats et au principe de représentativité pour que les promotions soient à l'image du poids de chaque sexe pour tous les corps. Chez les enseignants certifiés, les femmes représentent environ 65 % des agents. Néanmoins, pour les avancements accélérés des 7^e et 9^e échelons, elles représentent plus de 78% des promus. Nous estimons par conséquent qu'un rééquilibrage est nécessaire pour cette CAPA.